

# CONCOURS - INFORMATIONS

Le Centre de Gestion de Belfort

organise un **CONCOURS EXTERNE, INTERNE, TROISIEME CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**  
le jeudi 10 mars 2022 (épreuves écrites)

## **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

**Externe** : être titulaire d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V (CAP, BEP, ...) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente  
Concours externe également ouvert sans conditions de diplômes, **aux pères et mères de famille ayant 3 enfants** (Loi n°80-490 du 01 juillet 1980) **ainsi qu'aux sportifs de haut niveau** (Art. 28 de la Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984)

**Interne** : ouvert aux fonctionnaires et aux agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale qui **justifient au 1er janvier 2022 d'une année au moins de services publics effectifs**

**Troisième concours** : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de 4 années au moins au 1er jour des épreuves, soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

**Si le candidat a le statut de personne handicapée**, il devra fournir, pour pouvoir bénéficier des aménagements d'épreuves prévus par la réglementation, au plus tard 2 mois avant la date de la première épreuve, soit au plus tard le 10 janvier 2022 :

- la décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) reconnaissant que le candidat a le statut de personne handicapée ou toute pièce attestant de sa qualité de personne reconnue handicapée,
- un certificat médical (**un formulaire à compléter est joint dans le dossier d'inscription**), délivré par un médecin agréé, constatant que l'intéressé n'est atteint d'aucune maladie ou infirmité ou que les maladies ou infirmités constatées et indiquées au dossier médical de l'intéressé ne sont incompatibles avec l'exercice des fonctions d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques. Ce certificat précisera également les aménagements nécessaires (majoration de temps, matériel, assistance...),

## **NOMBRE DE POSTES OUVERTS**

**10 postes** répartis de la façon suivante :  
5 pour le concours externe  
4 pour le concours interne  
1 pour le troisième concours

## **PERIODE ET MODALITES DE RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION**

**du mardi 5 octobre au mercredi 10 novembre 202 inclus**

Pour vous inscrire, vous pouvez soit :

- ✓ vous inscrire en ligne sur notre site internet [www.cdg90.fr](http://www.cdg90.fr) ;
- ✓ venir chercher un dossier d'inscription dans nos locaux ;

- ✓ faire une demande de dossier par courrier. Cette dernière doit être accompagnée d'une enveloppe grand format, affranchie à 1,84 € pour l'envoi du dossier d'inscription.

**ATTENTION** : Aucune inscription ne sera prise par téléphone

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Adresse : Centre de gestion de la FPT, 29 boulevard Anatole France, CS 40322, 90006 BELFORT CEDEX

## **DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION**

Le **jeudi 18 novembre 2021** :

- ⇒ à 17h00, sur place ou
- ⇒ à minuit, par courrier « le cachet de la poste faisant foi ».